

**Atelier de réflexion sur l'implication des pharmaciens du secteur privé  
dans la lutte contre le sida  
Vendredi 5 décembre 2008, 15h-18h, Dakar**

Etaient présents les pharmaciens : SARR Aboubacrine (syndicat des pharmaciens, Sénégal), RAMBE R. Alphonse (CMLS/ministère de la santé, Burkina-Faso), CROZIER Pierre (DGPML Ministère de la santé, Burkina-Faso), SAWADOGO Scolastique (CAMEG Burkina-Faso), BERETE Alpha K. (Mali), BAGAYOKO Brahim (Hôpital Kaye, Mali), TRAORE Mamadou (Hôpital Ségou, Mali) TRAORE Aminata Tiéba (ONG Solthis Mali), DIA Ibrahim (officine, Sénégal), KANE Aline (SPPS, Sénégal) DIENG Abdoulaye (SPPS, Sénégal) DIALLO Mohamed Mouslihou, (Guinée), BIAN Chantal (association PETAO, Cameroun), MANGANE Abdoulaye (logistique Sida, Ministère de la santé, Sénégal), ROCHIGNEUX Christophe (OMS IST/WA, Burkina-Faso), Carinne Bruneton (ReMeD, Paris).

Les objectifs de cet atelier étaient d'étudier les points faibles et les points forts de l'implication effective des pharmaciens du secteur privé dans :

1. la prévention (transmission sexuelle, sanguine, de la mère à l'enfant et promotion du dépistage)
2. la prise en charge à l'officine des malades du sida (dispensation des ARV, IO, IST, aide à l'observance)
3. la recherche opérationnelle, le bon usage du médicament (pharmacovigilance)

Les participants pensent que l'ensemble de ces activités ne peuvent être menées par le pharmacien volontaire qu'après une formation.

Les participants ont échangé les différentes expériences des pays :

Mali : 150 pharmaciens du secteur pharmaceutique privé ont été formés à la prise en charge des malades du sida sur un financement de la Banque Mondiale avec l'appui de l'association ARCAT Sida. Cette formation s'est accompagnée d'un stage pratique. Les pharmaciens formés vont prochainement dispenser des ARV dans les officines et le traitement sera gratuit pour les malades. C'est le grossiste privé Laborex qui va se charger de distribuer gratuitement les ARV dans les officines. L'Etat malien a prévu de donner une compensation forfaitaire pour chaque traitement dispensé.

Commentaire : un fonctionnement en réseau entre les pharmaciens hospitaliers expérimentés et les pharmaciens d'officine pourrait faciliter la mise en place de ce projet et faciliter l'échange d'expérience.

Burkina-Faso : une centaine de pharmaciens d'officine ont été formés en 2005 mais pour l'instant ils ne dispensent pas encore des ARV alors qu'ils ont accepté de dispenser gratuitement les traitements.

Le facteur de blocage principal semble être la non exemption de la taxe fiscale sur la vente de ces traitements (3 500FCFA).

Commentaire : comment faire évoluer la situation ?

Cameroun : les pharmaciens du secteur privé ont élaboré une charte pour encadrer la dispensation des ARV. Des pharmaciens d'officine ont été formés à l'aide à l'observance et

fournissent actuellement un appui technique bénévole dans des hôpitaux de Douala et de Yaoundé.

Ils souhaitent dispenser des traitements à l'officine mais des négociations menées il y a 3 ans par les pharmaciens sur une compensation forfaitaire à la dispensation n'ont pas aboutis.

Commentaires : ces pharmaciens d'officine ont acquis une grande expérience dans l'éducation thérapeutique des malades mais il y a risque de « burn out » de ces bénévoles. Cependant ils ont pu faire la preuve de leur compétence et de leur engagement.

Sénégal : Il existe environ 900 officines au Sénégal et certaines sont dans des villages où on ne trouve pas de médecins. Cette proximité avec les populations permettrait d'améliorer la disponibilité géographique des ARV et de faire un suivi adapté des traitements (recueil des données sur les effets indésirables, pharmacovigilance).

Les pharmaciens du privé s'engagent aujourd'hui dans un premier temps dans la prévention du sida et cela peut être le signal fort en faveur de la lutte contre le sida ; le nombre important de pharmacie étant un facteur à considérer : 80% des médicaments vendus le sont dans le secteur privé.

Mais les besoins en formation des pharmaciens du secteur privé sont importants.

Les associations professionnelles (Ordre, Syndicat, Direction de la Pharmacie et des Médicaments...) doivent aussi jouer un rôle important pour mobiliser la profession pour cela, elles doivent davantage être impliquées dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'exécution des programmes de santé publique.

Guinée : les pharmaciens du secteur ont été formés mais ne font pas encore de prise en charge. Il semble important que les pharmaciens mènent des activités de recherche sur les populations fréquentant leurs officines et leur besoin de santé et de prévention avant toute activité. Des études en Guinée sur le traitement des IST avaient montrées que les hommes infectés ne pouvaient être soignés qu'en passant par les officines et des protocoles thérapeutiques adaptés avaient été élaborés spécifiquement pour être dispensés à l'officine.

En France, c'est depuis peu que les pharmaciens d'officine peuvent dispenser les ARV et un récent article dans la presse spécialisée laisse de la place aux médecins, pharmaciens hospitaliers et aux responsables d'association pour exprimer leur attente vis-à-vis des services que le pharmacien d'officine peut procurer dans la prise en charge des malades du sida, maladie chronique. Les pharmaciens d'officine seront-ils être à la hauteur ? Des formations dans le cadre de réseau ville-hôpital sont mis en œuvre à Paris favorisant les échanges entre les médecins et pharmaciens des secteurs public et privé.

Dans les débats il a été souligné l'amélioration de la disponibilité que pourrait apporter les pharmaciens qui dispenseraient des ARV à l'officine cependant il a été souligné l'aspect du respect de la confidentialité dans la dispensation des ARV qui semble ne pas être au même niveau dans tous les pays. Faire une étude sur cet aspect pourrait être intéressant.

Il ressort de ces échanges que les pharmaciens doivent :

1. mettre un cadre de concertation au sein de la profession dans chaque pays, cadre soutenu par les organisations professionnelles (Ordres, Syndicat, DPM) avec l'appui des organisations sous-régionales et régionales (IOPA, ISPHARMA, OOAS...)
2. initier des activités bénévoles au niveau des officines en réseau avec les pharmacies hospitalières et communautaires pour assurer un lien et des échanges d'informations

3. évaluer et valoriser cette expérience
4. envisager pour la dispensation à l'officine un espace aménagé et des conditions nécessaires (espace conseil pour les maladies chroniques, par exemple)
5. envisager d'être prestataire dans le secteur public hospitalier ou dans le secteur communautaire.
6. améliorer l'accueil et les conseils de prévention à l'officine en disposant des affiches de prévention dans l'officine et/ou dans les vitrines et en faisant la promotion des préservatifs.
7. s'impliquer dans les CCM et dans l'élaboration des programmes Sida, tuberculose et paludisme...

En conclusion, les pharmaciens du secteur privé souhaitent s'impliquer davantage dans la prévention afin de devenir incontournable dans la prise en charge des malades du sida, maladie chronique, qui a besoin de toutes les ressources humaines compétentes.

Le pharmacien est souvent le premier relais auprès des populations qui cherchent à avoir des conseils adaptés. Il peut ainsi valoriser encore son rôle d'acteur dans la santé publique.

Le Mali qui est en train de mettre en place un programme impliquant les pharmaciens dans la dispensation des ARV pourra continuer d'informer les participants sur les difficultés et réussites observées.

La réflexion sur ce sujet pourra être poursuivie au forum pharmaceutique d'Abidjan en juin 2009.